

PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la VESDRE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Déagrement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Mélan CORNELIS, Vice-président du Comité de Direction
Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration
Jean-Luc LEJEUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA VESDRE
Namur, le **10 NOV. 2005**

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN **Elio DI RUPO**

Feuille n° 11/15 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
habitat ou équip. communautaire, aménagement collectif, bois, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib)
habitat ou équip. communautaire, aménagement collectif, bois, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome
Assainissement autonome (II) : habitat ou équip. communautaire, aménagement collectif, bois, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Iib) :

Assainissement transitoire (Iii)
habitat ou équip. communautaire, aménagement collectif, bois, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin
(*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux
existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Station de pompage
Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egoût sous pression, Egoût gravitaire

Cas particuliers
A diagnostiquer - A rénover, Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées, Eau de surface ayant fonction de collecteur en assainissement autonome, Canalisation d'eau claire existante, Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES
Station d'épuration
Station publique existante, adjugée ou en construction, à réaliser
Station à statut particulier privée, à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES
Déagrement - Exhaure
Station de pompage
Bassin d'orage
existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
Eaux souterraines (Mise à jour : 17/02/2005)
Captage public
Zones de protection de captage arrêtées
Prévention rapprochée (Iia)
Prévention éloignée (Iib)
Surveillance (Iii)

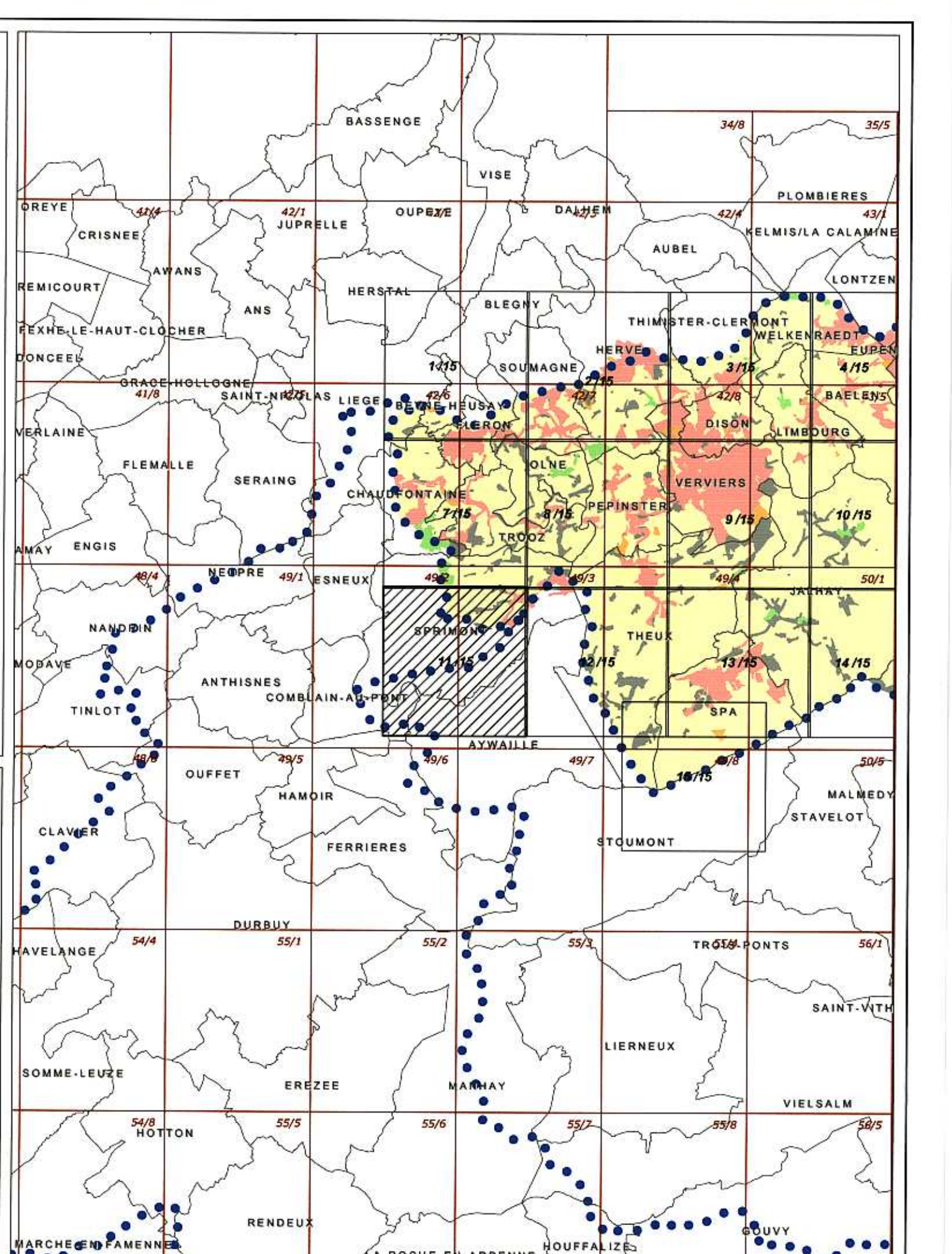
Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2002)
Navigable 1^{er} catégorie, 2^{ème} catégorie
3^{ème} catégorie, non classé, Cours viciés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/08/2004)
Point ou zone de baignade
Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)
Natura 2000
Limite naturelle :
Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP
Plan de secteur (Mise à jour : 20/11/2004)
Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.
Les zones destinées à l'urbanisation répondent au PASH s'engagent en leur responsabilité de la DGATLP.
L'élaboration de nouveaux plans de plan IGW peut entraîner des implications quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
SOURCE IGN
Fond de plan IGN (Mise à jour : 20/11/2004)
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
Remarque : ce document peut contenir des fonds de plan édités à différentes époques et selon différentes techniques.
Autorisation de reproduction : convention TS 03394
Origine des données cartographiques : MRW DGRNE - MRW DGATLP - IGN
Traitement des données : DDE et SPGE



Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
http://www.spge.be - Email : carto@spge.be